

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 260

présenté par  
M. Nogal

-----

### ARTICLE 30 BIS

À l'alinéa 6, substituer à la première occurrence du mot :

« le »

les mots :

« la première occurrence du ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel de clarification légistique.